

2009/1350 - Attribution de subventions 2009 au titre de la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes (Direction du Développement Territorial) (BMO du 27/04/2009, p. 0756)

Rapporteur : Mme RABATEL Therese

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour une série de subventions à des associations œuvrant pour l'égalité et les droits des femmes.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Nous soutenons évidemment l'effort de la Ville de Lyon en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes. Cet effort se conjugue au travail diversifié des associations, qu'il faut saluer, pour informer les femmes sur leurs droits, lutter contre toutes les formes de discriminations et les violences.

L'effort de la Ville de Lyon est porté principalement par l'Adjointe en charge de l'égalité femmes-hommes et temps de la ville, mais il doit aussi être transversal à toutes les délégations.

Quand en France une femme meurt encore tous les trois jours sous les coups de son mari ou de son compagnon, quand l'aggravation du chômage et de la précarité pèse davantage sur les femmes, plus souvent seules en charge d'une famille, quand les menaces récentes sur le planning familial n'ont pu être écartées que grâce à la mobilisation de citoyennes et de citoyens et l'avenir du centre d'interruptions volontaires de grossesses de l'Hôtel Dieu reste incertain, on voit combien il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier ce travail contre les inégalités.

Les premiers jalons de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui n'a pas prétention à tout régler mais fixe un certain nombre d'objectifs, ont été posés dans le mandat précédent. Nous devons aller plus loin.

Nous savons la détermination et l'opiniâtreté de Thérèse Rabatel pour s'engager avec les associations dans des actions multiples pour gagner l'égalité. Et cela, c'est le sens même d'une société réellement démocratique, c'est à ce prix qu'elle sera vraiment démocratique.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est avec un plaisir non dissimulé que nous voterons les subventions 2009 au titre de la promotion des droits des femmes et de l'égalité homme-femme. En effet, cette égalité inscrite dans la constitution est encore si souvent bafouée.

L'ensemble de ces associations mérite notre respect. Mais parmi elles, je voudrais pointer le Mouvement Français pour le Planning Familial, pour lequel nous avons tremblé il y a peu. En effet, début 2009, la baisse de crédit accordée par l'Etat, au « Conseil conjugal et familial » a été annoncée. Elle entraînait une baisse du budget national du planning de 2,6 millions d'euros en 2008, à 1,5 million d'euros en 2009, 1 tiers des quelques 70 associations départementales du planning en France et dans les DOM risquait donc de fermer.

Il aura fallu une pétition nationale qui a d'ailleurs circulé ici-même à l'Hôtel de Ville, qui a recueilli 140 000 signatures et des protestations véhémentes pour que le Gouvernement revienne sur sa décision, en promettant un retour au budget normal.

Le Mouvement du planning familial a été créé en 1956. En 1961 s'est ouvert à Grenoble le premier centre d'information et jusqu'en 1967, date de la fameuse loi Neuwirth, député UDR, par ailleurs désavoué par ses amis politiques, les militantes assuraient l'information sur la contraception et la sexualité dans l'illégalité.

A cette période, un certain nombre de gens de Gauche ne voyait pas non plus d'un bon œil l'information sur la contraception qui allait ouvrir la contagion de la débauche bourgeoise au sein des classes populaires.

Lorsqu'en 1965, François Mitterand, candidat unique de la Gauche à l'élection présidentielle a mis la « maternité volontaire » à son programme, la révolution culturelle était bien avancée.

Le planning familial est un des rares mouvements d'éducation féministe et populaire de ce type à subsister aujourd'hui et qui a gardé toute sa pertinence.

Pour vous en convaincre, s'il est besoin, allez donc au cinéma, voyez « les bureaux de Dieu », docu-fiction de Claire Denis, sorti fin 2008, qui prouve encore que les centres des plannings familiaux sont des lieux d'information et d'échanges sur la sexualité, l'IVG, la contraception, la violence faite aux femmes, les centres du planning familial sont des lieux de parole où s'expriment la détresse des adolescentes, les désarrois des femmes qui ne trouvent pas toujours l'établissement qui pourra, qui voudra accomplir un IVG entre hôpital public en manque de moyens et personnel et cliniques pour lesquelles l'acte n'est ni noble ni rentable. Voyez, c'est la fête de l'hôpital aujourd'hui.

« La France sera aux côtés de la persécutée qu'on oblige à porter la burka, aux côtés de la malheureuse qu'on oblige à prendre un mari qu'on lui a choisi, aux côtés de celle à laquelle son frère interdit de se mettre en jupe. A chaque femme martyrisée dans le monde, je veux que la France offre sa protection en lui donnant la possibilité de devenir française. »

C'est ce qu'a déclaré Nicolas Sarkozy lors d'un meeting le 29 avril 2007 pour sa campagne présidentielle.

En 2009, une fois élu, loin des petites phrases à l'emporte-pièce, il essaie d'étrangler les lieux où ces femmes peuvent trouver refuge, réconfort et soutien.

Non, le planning familial n'appartient pas au temps des 343 salopes qui signaient leur manifeste ! Ses missions sont, hélas, toujours d'actualité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)